



Médecin dans l'illégalité?

Par **minimmm**, le **07/12/2012** à **21:54**

Bonsoir,
Ma fille revient régulièrement de chez sa mère avec des médicaments dont je ne vois jamais d'ordonnance, et ma fille me dit qu'elle n'a pas vu le médecin dans la semaine où elle était chez sa mère, et par contre qu'elle a bien vu l'ordonnance...
Je cherche à savoir s'il est illégal pour un médecin de prescrire des médicaments sans avoir ausculté ni même vu en consultation un enfant? Y a t il un texte de loi sur lequel je pourrai m'appuyer?
Merci pour vos réponses

Par **GALERIEN**, le **19/12/2012** à **13:41**

[fluo]bonjour[/fluo] À mon avis - mais je ne suis moi qu'un malade comme les autres - c'est tout à fait contraire au Code de déontologie médicale tel que je l'ai lu sur le site de l'Ordre des médecins. Je vous conseille d'aller sur ce site pour lire celui-ci. Mais ne vous faites pas trop d'illusions sur la "moralité" de l'Ordre des médecins pour défendre les malades ! Toujours à mon avis, il défend avant tout les médecins qui cotisent chez lui.